

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 4 novembre 2010, à 14 heures, au Centre communautaire de Saint-Siméon dans la MRC de Bonaventure, sous la présidence de M. Joël Arseneau et à laquelle étaient présents :

M. Bertrand Berger
Préfet
Représentant de la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent
Représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier
Préfet
Représentant la MRC de Bonaventure

M. Bruno Cloutier
Maire de Percé
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Louise Langlois
Maire de Chandler
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Délicia Ritchie Roussy
Préfet
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Joël Arseneau
Maire des Îles-de-la-Madeleine
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jonathan Lapierre
Conseiller municipal
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gino Lebrasseur
Maire de Paspébiac
Représentant la MRC de Bonaventure

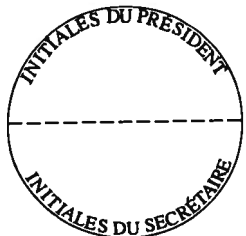
M. François Roussy
Maire de Gaspé
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Réjean Normand
Maire de Rivière-à-Claude
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M^{me} Micheline Pelletier
Maire de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Grégoire Arsenault
Tony Constantineau
Didier Dufour
Pénélope Mill
Gilbert Scantland

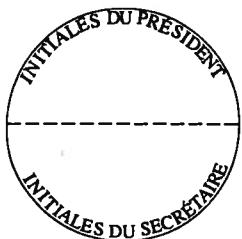


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
2. Vérification des présences et du quorum;
3. Ouverture de la réunion;
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2010;
6. Avis de motion de la présentation d'un Règlement de régie interne et les conditions financières de la RÉGIE;
7. Avis de motion de la présentation d'un Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de la RÉGIE;
8. Dépôt du Règlement de régie interne et les conditions financières de la RÉGIE;
9. Dépôt du Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de la RÉGIE;
10. Bilan succinct et ratification des actes entrepris par le conseil provisoire et les représentants de la RÉGIE;
11. Confirmation des membres du comité éolien provisoire (Gilbert Scantland, Didier Dufour et LBA Stratégies-conseils inc.) jusqu'à un éventuel contrat avec Hydro-Québec Distribution;
12. Information aux membres et communications;
13. Autres sujets :
 - 13.1 Présence par vidéoconférence;
 - 13.2 Étapes et plan d'action d'ici le dévoilement des soumissions retenues par HQ en décembre;
 - 13.3 Politique de remboursement;
14. Date et lieu de la prochaine réunion;
15. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Joël Arseneau présidera la réunion. On demande à M. Gilbert Scantland d'agir comme secrétaire d'assemblée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

Didier Dufour annonce le nom des représentants de chacune des MRC, on constate que huit représentants sur une possibilité de douze sont présents. Le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

3. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Arseneau souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration de la RÉGIE et il déclare la réunion ouverte.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Arseneau fait lecture du projet d'ordre du jour. M^{me} Ritchie Roussy propose d'ajouter un point 3. Ouverture de la réunion et de décaler la numérotation, elle propose également d'enlever le point 11. Choix d'une firme d'avocats... et d'ajuster la numérotation en conséquence.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2010

M. Arseneau demande si tous les administrateurs ont pris connaissance du procès-verbal. Comme tous les administrateurs en ont fait une lecture attentive, le conseil sera dispensé de la lecture. M. Berger propose que le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2010 soit adopté tel que soumis au conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA RÉGIE

M. Cloutier, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (ci-après désignée « RÉGIE »), d'un projet de Règlement de régie interne et les conditions financières de la RÉGIE.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE LA RÉGIE

M. Lapierre, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (ci-après désignée « RÉGIE »), d'un projet de Règlement sur la rémunération des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la RÉGIE.

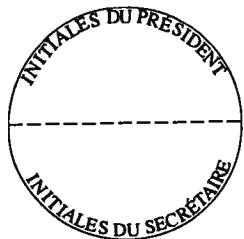
Aucune proposition n'est débattue à ce point.

R-2010-08

R-2010-09

A-2010-02

A-2010-03



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

8. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA RÉGIE INTERNE ET LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA RÉGIE

Le projet de Règlement ayant été traité en séance de travail, la lecture n'en est pas faite aux membres du conseil d'administration. Plusieurs recommandations ont été faites, notamment :

- Enlever les points 6, Représentativité, et 7, Démission, Vacances et Destitution, ces points étant prévus dans des articles des lois applicables au monde municipal;
- Enlever le point 8, Remboursement des frais, ce point sera remplacé par une politique sur le remboursement des frais;
- La prochaine version du projet de Règlement de régie interne et les conditions financières de la RÉGIE sera transmise aux administrateurs pour commentaires avant la réunion à laquelle il sera adopté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE LA RÉGIE

Le projet de Règlement est présenté. Après discussion, ce projet nécessite encore du travail, certaines modifications sont convenues et elles apparaîtront dans la prochaine version qui sera soumise aux administrateurs avant sa publication.

10. BILAN SUCCINCT ET RATIFICATION DES ACTES ENTREPRIS PAR LE CONSEIL PROVISOIRE ET LES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGIE

M. Grégoire Arsenault présente le bilan succinct, il y a discussion avec les administrateurs.

M^{me} Langlois propose que les actes du conseil provisoire et des représentants de la RÉGIE soient ratifiés.

La proposition est adoptée à l'unanimité..

11. CONFIRMATION DES MEMBRES DU COMITÉ ÉOLIEN PROVISOIRE (GILBERT SCANTLAND, DIDIER DUFOUR ET LBA STRATÉGIES-CONSEILS INC.) JUSQU'À UN ÉVENTUEL CONTRAT AVEC HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Après discussion, il est proposé par M^{me} Ritchie Roussy que le mandat du comité éolien provisoire se poursuive jusqu'à ce qu'il soit révoqué par le conseil d'administration de la RÉGIE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. INFORMATIONS AUX MEMBRES ET COMMUNICATIONS

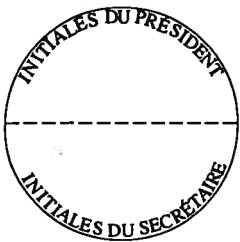
Comme les réunions de la RÉGIE sont publiques, un minimum d'information devrait être accessible pour les citoyens. Il est proposé par M. Berger de demander des propositions de projets de signature pour la RÉGIE et la mise en service d'un site Internet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2010-10

R-2010-11

R-2010-12



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

13. AUTRES SUJETS :

a) Présence par vidéoconférence

Didier Dufour informe les membres que selon les règles qui encadrent le monde municipal, il est impossible de tenir des réunions par vidéoconférence. Pour modifier cette procédure (présence physique lors des réunions), il faudrait une autre loi privée. Il faudra donc que la participation des membres permette d'atteindre le quorum pour chaque réunion.

b) Étapes et plan d'action d'ici le dévoilement des soumissions retenues par HQ en décembre

Didier Dufour souligne qu'il faudra négocier avec nos partenaires comme si les résultats étaient positifs. En effet, si les résultats sont connus en décembre, nous aurons peu de temps pour tout mettre en place pour la signature des contrats d'achat d'électricité avec Hydro-Québec Distribution.

Il faudra finaliser les négociations en fonction des ententes de principes que nous avons avec chacun des promoteurs, mettre en place des sociétés en commandite, un gros travail juridique est à prévoir.

Les membres du conseil d'administration se disent conscients du travail à faire, ils collaboreront avec le comité éolien provisoire.

c) Politique de remboursement

Suite aux discussions entourant la rémunération au point 8 de la réunion concernant les conditions financières, et particulièrement le remboursement des frais des administrateurs, M. Poirier propose que la RÉGIE utilise la politique de la CRÉGÎM pour le remboursement des dépenses, et ce, jusqu'à ce que la RÉGIE ait adopté sa propre politique de remboursement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2010-13

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

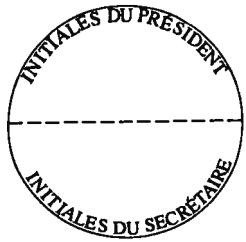
Compte tenu des informations transmises au point 13. b) de la réunion, il sera important de pouvoir réunir le conseil d'administration rapidement afin d'approuver, le cas échéant, certaines résolutions nécessaires à la clôture du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec Distribution. M^{me} Langlois propose que la prochaine réunion soit convoquée par courriel après la divulgation des résultats de l'appel d'offres par Hydro-Québec, ce courriel devra être transmis aux membres au moins 48 heures avant la réunion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2010-14

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-Guy Poirier demande la levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire d'assemblée

Joël Arseneau

Gilbert Scantland

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

25 janvier 2011
Date